

**Le Conseil Municipal se réunira le vendredi 20 mars 2026 à 14h00
dans la salle du conseil de Saint Amour Bellevue**

ORDRE DU JOUR

1. Installation du Conseil Municipal
2. Désignation du secrétaire de séance
3. Election du Maire
4. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 11 mars 2026
5. Fixation du nombre de postes d'Adjoints au Maire
6. Election des Adjoints
7. Lecture et diffusion de la charte de l' élu local

PROCÈS VERBAL DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt mars à quatorze heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni dans la Salle du conseil sous la présidence de Madame CASBOLT Josiane, Maire.
Convocation du 16 mars 2026 ((Présent Excusé (P) Pouvoir))

<input checked="" type="checkbox"/> de SONIS Joseph	<input checked="" type="checkbox"/> CUCCI Antonuccio	<input checked="" type="checkbox"/> SAPIN Guillaume
<input checked="" type="checkbox"/> GUICHARD Annick	<input checked="" type="checkbox"/> KHUN Valérie	<input checked="" type="checkbox"/> DESPLACE Romain
<input checked="" type="checkbox"/> GONNACHON Pascal	<input checked="" type="checkbox"/> BARBET Grégory (p1)	<input checked="" type="checkbox"/> WAGNER Adeline
<input checked="" type="checkbox"/> CHOMIENNE Laurence	<input checked="" type="checkbox"/> LAPLACE Cyril	<input checked="" type="checkbox"/> LOVERA Michel
<input checked="" type="checkbox"/> HERVÉ Brigitte	<input type="checkbox"/> FOURNIER Virginie (p1)	<input checked="" type="checkbox"/> MIDEY Louis

1. Installation du Conseil Municipal

Conformément aux résultats proclamés, le Conseil municipal est donc composé des membres suivants :

Joseph de SONIS
Annick GUICHARD
Pascal GONNACHON
Laurence CHOMIENNE
Cyril LAPLACE

Valérie KUHN
Romain DESPLACE
Adeline WAGNER
Grégory BARBET
Virginie FOURNIER

Antonuccio CUCCI
Brigitte HERVÉ
Guillaume SAPIN
Michel LOVERA
Louis MIDEY

Son excusé : Virginie FOURNIER qui a donné un pouvoir Grégory BARBET

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut valablement délibérer et le déclare officiellement installé.

2. Désignation du secrétaire de séance

Mr CUCCI Antonuccio a été désigné en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal (art. L. 2121-15 du CGCT).

La présidence de séance est cédée à Mr Lovera, le doyen d'âge, afin de procéder à l'élection du Maire.

PROCES VERBAL DU 20 MARS 2026

3. Election du Maire

Le Maire de Saint Amour Bellevue est élu au scrutin secret et à la majorité absolue, conformément aux articles L2122-4 et -7 du CGCT.

Il est donc proposé au Conseil municipal :

De procéder à l'élection du Maire de Saint Amour Bellevue

Désignation du bureau composé du secrétaire et 2 assesseurs (dont un de l'opposition) pour être membre du Bureau pour les opérations de vote.

Sont désignés M. CUCCI secrétaire et M. MIDEY et Mme KUHN assesseurs.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

1er tour de scrutin

- | | |
|---|----|
| • Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : | 0 |
| • Nombre de votant : | 15 |
| • À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : | 2 |
| • Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : | 13 |
| • Majorité absolue : | 13 |

A l'issue du vote qui vient de se dérouler, Monsieur Joseph de SONIS est élu Maire de la commune de Saint Amour Bellevue et prend la présidence de l'assemblée

4. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 11 mars 2026

Mr le Maire demande le report du point n°4 relatif à l'approbation du PV du 11 mars 2026 afin de permettre de donner ultérieurement des explications sur les éléments budgétaires.

5. Fixation du nombre de postes d'Adjoints au Maire

Conformément à l'article L.2122-2 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal est tenu de fixer le nombre d'Adjoints au Maire, dans la limite de 30 % de son effectif.

Compte tenu du fait que l'effectif légal du Conseil municipal est de 15 membres, il est possible de fixer ce nombre à 4 postes d'Adjoints au Maire.

Il est donc proposé au Conseil municipal :

De décider la création de 3 postes d'Adjoints au Maire,

De préciser que l'entrée en fonction des Adjoints interviendra dès leur élection.

De procéder au vote (main levée)

Le Conseil, après en avoir délibéré, (13 pour, dont 14 présents et 1 par procuration, 1 contre, 1 abstention)

DECIDE :

- D'approuver la création de « 3 » postes d'Adjoints au Maire.
- Précise que l'entrée en fonction des Adjoints interviendra dès leur élection.

♦ DE 2026-008

6. Election des Adjoints

Les Adjoints au Maire de Saint Amour Bellevue sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel, conformément aux articles L2122-4 et -7-2 du CGCT.

La liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3e tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.

PROCES VERBAL DU 20 MARS 2026

Le Maire élu à la charge d'organiser l'élection des Adjoints de la commune
Il est donc proposé au Conseil municipal :
DE PROCEDER à l'élection des Adjoints au Maire de Saint Amour Bellevue,

Sont désignés M. CUCCI secrétaire et M. MIDEY et MME KUHN assesseurs.

1er tour de scrutin

- | | |
|---|-----------|
| • Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : | 0 |
| • Nombre de votant : | 15 |
| • À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : | 2 |
| • Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : | 13 |
| • Majorité absolue : | 13 |

A obtenu : Liste conduite par Mme GUICHARD

A l'issue du vote qui vient de se dérouler, Monsieur le Maire proclame la liste de Mme GUICHARD qui sont élus Adjoints au Maire de la commune de Saint Amour Bellevue

- Mme GUICHARD Annick - 1er Adjoint au Maire de la commune de Saint Amour Bellevue
- M. GONNACHON Pascal - 2ème Adjoint au Maire de la commune de Saint Amour Bellevue
- Mme CHOMIENNE Laurence - 3ème Adjoint au Maire de la commune de Saint Amour Bellevue

7. Lecture et diffusion de la charte de l'élu local

Le Maire procède à la lecture de la charte qui sera distribuée à chaque conseiller municipal.

➤ **L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à : 14h45**